

REUNION DU 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **15 mars 2020**, se sont réunis dans la salle des fêtes de la Commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur NAVARRE Maurice, Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM.NAVARRE Maurice, CROQUET Danièle, JABELIN Nathalie, LACHAMBRE Anaïse, MORCHAIN Muriel, VAN-GOETHEM Christelle, BERNARD Thaddée, LOFFREDO François, MALRAIN Sébastien, SOMMERMONT Nicolas, SOMMERMONT Jean-François, BARDET Bruno.

Absente excusée : Danièle CROQUET qui donne pouvoir à François LOFFREDO.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M.SOMMERMONT Nicolas (article L2121-15 du CGCT)

1. PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La séance a été ouverte sous la présidence de M.NAVARRE Maurice, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré MM BERNARD Thaddée, CROQUET Danièle, LOFFREDO François, SOMMERMONT Jean-François, JABELIN Nathalie, MORCHAIN Muriel, LACHAMBRE Anaïse, MALRAIN Sébastien, SOMMERMONT Nicolas, VAN-GOETHEM Christelle et BARDET Bruno, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M.BARDET Bruno, le plus âgé des Membres présents du Conseil, a pris ensuite la présidence (article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 10 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie (article L.2121-17 de CGCT). Il a ensuite invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les Membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Nathalie JABELIN et Mr Jean-François SOMMERMONT comme assesseurs.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
A déduire : Bulletins annulés 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés /
Majorité absolue 6

Monsieur BARDET Bruno, ayant obtenue 11 voix, **a été proclamé Maire de la Commune de GRATTEPANCHE et a été immédiatement installé.**

NOMBRE D'ADJOINTS

Après avoir pris connaissance des articles L.2122-1 et L2122-2 du CGCT, les Conseillers fixent le nombre des Adjointes à deux. La décision a été prise à l'unanimité.

ELECTION DE LA PREMIERE ADJOINTE

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur BARDET Bruno élu Maire, à l'élection de la première adjointe.

Premier tour

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11

A déduire : Bulletins annulés 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés /

Majorité absolue 6

Madame JABELIN Nathalie, ayant obtenu 11 voix, **a été proclamée Première Adjointe et a été immédiatement installée.**

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, sous la présidence de Monsieur BARDET Bruno élu Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Premier tour

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11

A déduire : Bulletins annulés 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés /

Majorité absolue 6

M.MALRAIN Sébastien, ayant obtenu 11 voix, **a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.**

Pas d'observation ni de réclamation.

2. REPRESENTATION DE LA COMMUNE EN JUSTICE

Le Maire se propose d'être le Représentant de la Commune en Justice

(déroulement du vote à main levée)

La décision a été prise à l'unanimité.

Avec 11 voix, Bruno BARDET est élu Représentant de la Commune en Justice.

3. REPRESENTATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Maire se propose d'être le Représentant des conseillers communautaires

(déroulement du vote à main levée)

La décision a été prise à l'unanimité.

Avec 11 voix, Bruno BARDET est élu Représentant des conseillers communautaires.